



# TÉLÉ-QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2011-2012



**Télé-Québec**  
L'AUTRE TÉLÉ



## Table des matières

Lettre au ministre de la Culture et des Communications .....	2
Mission de Télé-Québec .....	3
Composition du conseil d'administration.....	4
Organigramme .....	5
Rapport de la présidente-directrice générale .....	6
Plans d'action et politiques .....	15
Grilles horaires .....	20
Prix remportés .....	22
Renseignements sur le conseil d'administration .....	25
Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.....	33
États financiers .....	35
Rapport de la direction .....	36
Rapport de l'auditeur indépendant .....	37
Résultats et déficit cumulé .....	38
État de la situation financière .....	39
État de la variation de la dette nette .....	40
Flux de trésorerie .....	41
Notes complémentaires.....	42
Annexes .....	51
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec.....	52
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec.....	57

## Lettre au ministre

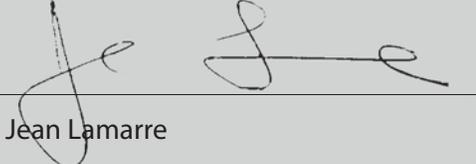
Monsieur Maka Kotto  
Ministre de la Culture et des Communications  
Édifice A, 1<sup>er</sup> étage  
225, rue Grande-Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2011-2012 ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,



Jean Lamarre

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé- Québec ou de la Société – a pour objet d’exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d’assurer, par tout mode de diffusion, l’accessibilité de ses produits au public.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d’accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d’éveiller la curiosité, d’ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d’entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte;
- de favoriser l’acquisition de connaissances par la présentation d’émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que DVD, livres et sites Web;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d’en être le porte-étendard et d’encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

## Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'alors à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2012, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :

### **M. Jean Lamarre**

Président du conseil  
et du comité exécutif, et président  
du comité de gouvernance  
et d'éthique  
Président  
Lamarre Consultants  
Montréal

### **Mme Michèle Fortin**

Membre du comité exécutif  
Présidente-directrice générale  
Société de télédiffusion  
du Québec  
Saint-Lambert

### **M. Edwin Bourget**

Membre du comité des  
ressources humaines  
Québec

### **Mme Francine Cléroux**

Présidente-directrice générale  
Fondation du cancer  
du sein du Québec  
Sainte-Anne-des-Lacs

### **Mme Louise Dandurand**

Vice-présidente du conseil  
et du comité exécutif, et présidente  
du comité des ressources  
humaines  
Cadre de direction  
Université Concordia  
Montréal

### **M. Benoît Gauthier**

Membre du comité exécutif  
et du comité d'audit  
Directeur des arts et de la culture  
Ville de Trois-Rivières  
Saint-Étienne-des-Grès

### **Mme Sylvie Jacques**

Directrice Investissements  
Fonds d'investissement de la  
culture et des communications  
Montréal

### **Mme Johanne Jean**

Membre du comité d'audit  
Rectrice  
Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue (UQAT)  
Rouyn-Noranda

### **M. Alix Laurent**

Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique  
Directeur général  
École supérieure de ballet  
du Québec  
Montréal

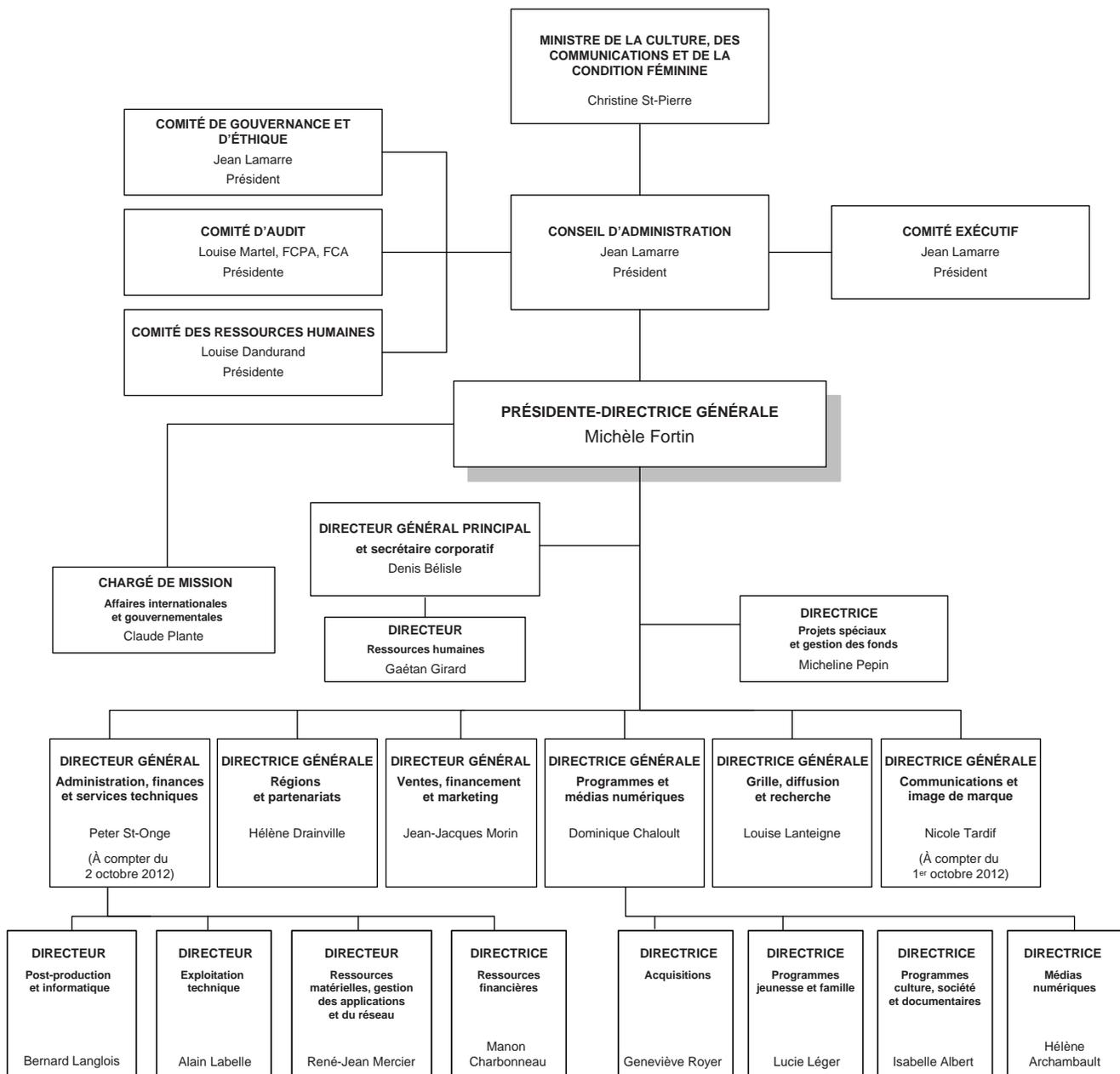
### **Mme Louise Martel, FCPA, FCA**

Présidente du comité d'audit  
Professeure titulaire et directrice  
du Service de l'enseignement des  
sciences comptables  
HEC Montréal  
Montréal

### **Mme Lorraine Pintal**

Membre du comité des  
ressources humaines  
Directrice artistique et générale  
Théâtre du Nouveau Monde  
Montréal

# Organigramme au 31 août 2012



# Rapport de la présidente-directrice générale

## Aperçu général de l'année 2011-2012

Au cours de l'année 2011-2012, Télé-Québec a continué d'orienter ses actions en fonction des cinq enjeux majeurs définis par le conseil d'administration dans son plan stratégique 2009-2012. Le présent rapport rend compte des réalisations liées à ces grands objectifs, qui sont :

- consolider la pertinence et le leadership de Télé-Québec comme télévision éducative et culturelle du Québec;
- accroître sa présence sur tout le territoire québécois;
- favoriser l'utilisation optimale des nouvelles technologies numériques;
- se doter d'une organisation moderne et efficace adaptée aux défis du futur;
- accéder à des ressources financières et matérielles adéquates pour réaliser sa mission.

## Consolider la pertinence et le leadership de Télé-Québec comme télévision éducative et culturelle du Québec

### Programmation

En septembre 2011, une nouvelle émission destinée aux enfants de 2 à 5 ans a été mise en ondes. Diffusée du lundi au vendredi à 17 h, l'émission *1, 2, 3... Géant* offre aux tout-petits un ensemble d'activités en vue de bien les préparer à leur entrée à l'école. La série a connu un véritable succès auprès des enfants et de leurs parents. Les coûts de production et la diffusion sont partagés avec la Télévision éducative ontarienne de langue française (TFO) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que les organismes Avenir d'enfants et Québec en forme contribuent aussi au financement de la série grâce à une entente de financement sur trois ans.

L'année 2011-2012 a aussi été celle de la sixième et dernière saison de la très populaire série *Kaboum* pour les 6 à 8 ans. Entrée en ondes à l'hiver 2007, *Kaboum* était l'une des trois émissions jeunesse les plus regardées par les enfants québécois. Elle cédera sa place à la série *Les Argonautes*, qui entrera en ondes

en janvier 2013. L'annonce de cette toute nouvelle série pour les 6 à 8 ans a été faite au printemps dernier, et le tournage s'est déroulé au cours de l'été. Avec *Les Argonautes*, Télé-Québec souhaite donner aux enfants des outils pour affronter l'incertitude, l'inconnu et les changements qui jalonnent la vie, tout en développant leur intérêt pour la science et l'innovation.

## Une nouvelle émission destinée aux 2 à 5 ans, *1,2,3... Géant* a été mise en ondes en septembre 2011.

Plusieurs nouveautés ont enrichi la programmation en matière de culture et de société, dont les séries documentaires *Soins intensifs*, proposant une auscultation en profondeur du réseau québécois de la santé, et *On est tous dans le champ!*, consacrée à l'agriculture au Québec et à son impact sur plusieurs facettes de notre société, de notre environnement et de notre économie. Nous avons aussi présenté plusieurs documentaires dignes de mention produits au Québec, dont *Godin*, gagnant de quatre prix Gémeaux en 2012, qui trace le portrait du député-poète Gérald Godin; *Arme à quatre roues*, abordant le problème des criminels de la route au Québec; et *Notre culture à l'étranger*, gagnant d'un prix Gémeaux en 2012, qui convie l'auditoire à un rendez-vous avec les créateurs et artistes québécois dont le talent est reconnu au-delà de nos frontières.

En janvier 2012, Télé-Québec a renouvelé son entente avec la National Geographic Society. En trente-deux ans sur les ondes de Télé-Québec, plus de 350 documentaires ont été présentés dans la case *National Geographic*, transportant les téléspectateurs d'un bout à l'autre de la planète et leur faisant traverser toutes les ères et tous les continents.

Cette année, la grille horaire du vendredi a subi plusieurs changements avec l'apparition du nouveau jeu questionnaire sur l'actualité *La une qui tue*; du nouveau magazine culinaire *Papilles* et de *Bar ouvert*, une émission de variétés où imitateurs, jongleurs et chanteurs se sont côtoyés. La programmation

## Rapport de la présidente-directrice générale

s'est aussi enrichie des nouvelles émissions *Tout le monde dehors*, un magazine sportif qui entraîne les téléspectateurs sur le terrain partout au Québec, et *Le dernier passager*, un jeu télévisé dynamique qui met en vedette les élèves de première secondaire de tout le territoire québécois.

Les valeurs sûres qui font la force de Télé-Québec étaient de retour en 2011-2012. Parmi elles, on compte le magazine *Les francs-tireurs*, qui a célébré sa 350<sup>e</sup> émission à l'automne 2011, et l'émission culinaire *À la di Stasio*, qui fêtait sa 10<sup>e</sup> saison à l'antenne de Télé-Québec. Autre événement à souligner : la 100<sup>e</sup> émission du magazine scientifique *Le code Chasténay*. Par ailleurs, les magazines *Bazzo.tv*, *Voir* ainsi que *Belle et Bum* ont continué d'ouvrir les horizons politiques, sociaux et culturels des téléspectateurs. *Légitime dépense*, *La vie en vert* et *Une pilule, une petite granule* ont pour leur part informé les consommateurs et citoyens sur des sujets qui les touchent de près.

Après une première saison très populaire, le jeu scientifique *Génial!* était de retour pour une deuxième année. Télé-Québec est très fière de son association avec l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) pour *Génial!*, un partenaire majeur dès la première année de diffusion – ainsi qu'un partenaire commanditaire depuis l'hiver 2010. Les objectifs de l'OIQ – faire connaître les différentes facettes de l'ingénierie aux jeunes et valoriser la profession d'ingénieur auprès des filles – correspondent parfaitement au mandat éducatif de Télé-Québec. Pour la deuxième saison de *Génial!*, cette association a été renforcée par la création du site Internet de l'émission, où les internautes pouvaient visionner la vidéo *Être ingénieur, c'est génial!*, l'expérience-vedette de chaque semaine. L'événement *Les filles et la science, un duo électrisant!* a également été souligné en ondes. L'émission a pu compter sur de nouveaux partenaires : l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke ont en effet proposé des expériences et prêté du matériel scientifique ou leurs laboratoires pour l'émission.

Du côté des acquisitions, nous avons diffusé la suite des séries *Mad Men* et *Robin des bois*, en plus de présenter en grande primeur canadienne la version française de la série de la BBC *Les enquêtes de l'inspecteur Wallander*. Nous avons aussi commencé la diffusion de la série *Famille moderne*, maintes fois récompensée. Des séries

documentaires de grande qualité ont été diffusées sur nos ondes en 2011-2012, dont les prestigieuses séries *Apocalypse – Hitler* et *L'occupation intime*, sur la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que la série de la BBC en six épisodes *L'incroyable histoire du rock*.

Pour une troisième année consécutive, Télé-Québec a été le diffuseur officiel du *Spectacle de la Fête nationale dans la Capitale*, présenté le 23 juin 2012, à Québec. La Société a aussi présenté des émissions issues du spectacle d'ouverture du Festival d'été de Québec – *Le français d'abord* –, un événement télévisuel de grande envergure qui s'est tenu le 5 juillet 2012 sur les plaines d'Abraham, et du spectacle *Simple Plan et l'Orchestre symphonique de Montréal*. Elle a été l'un des diffuseurs officiels, le 19 août, du *Débat des chefs 2012* organisé par le consortium des télévisions publiques du Québec.

En septembre 2011, 7 émissions à l'antenne de Télé-Québec se sont partagé 13 Gémeaux, dont 5 remportés par *Tactik* et 3 par *Les francs-tireurs*. En septembre 2012, les émissions et documentaires de notre programmation 2011-2012 ont été récompensés par 18 prix Gémeaux, dont 4 pour *Tactik* et 4 pour *Godin*.

### En septembre 2012, Télé-Québec remporte 18 prix Gémeaux.

Établi chaque année par l'institut de sondage Léger Marketing en collaboration avec *Les Affaires*, le palmarès des sociétés les plus admirées des Québécois place Télé-Québec en bonne position en 2012. Parmi les médias généralistes, la Société se classe deuxième, à moins d'une dizaine de points derrière Radio-Canada. Télé-Québec est le seul média télé à avoir amélioré son indice par rapport au palmarès 2011, passant de la 44<sup>e</sup> à la 37<sup>e</sup> position. Au cours des six dernières années, Télé-Québec a connu une hausse de son indice de réputation.

# Rapport de la présidente-directrice générale

## Auditoire de Télé-Québec

En 2011-2012, la part de marché de Télé-Québec se chiffre à 2,9% soit 0,1 point de moins qu'en 2010-2011 (3%). Sur une base hebdomadaire, Télé-Québec a rejoint 3,8 millions de téléspectateurs, soit 57% des francophones du Québec. Ceux-ci lui ont consacré 1 heure 36 minutes en moyenne par semaine.

Lundi-dimanche 2 h-2 h	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012
Part (%)	3	2,9
Auditoire ('000)	40	37
Portée 1 minute ('000)	3 829	3 802
Portée 1 minute (%)	57	57
Durée d'écoute hebdomadaire (hr)	1:42	1:36

Sources : Sondages BBM, InfosysTV – PPM (52 semaines)

Télé-Québec demeure la chaîne préférée des enfants en 2011-2012. En effet, pour l'ensemble de ses créneaux jeunesse, soit le matin et en fin d'après-midi durant la semaine, de même que les samedis et dimanches matin, Télé-Québec enregistre la part de marché la plus élevée auprès des 2 à 11 ans (14,9%).

À l'automne et à l'hiver, les dramatiques québécoises *Toc toc toc*, *Kaboum*, *Sam Chicotte* et *1, 2, 3... Géant* dominent au palmarès des émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Enfin, Télé-Québec se distingue toujours auprès de son auditoire d'âge préscolaire (2-6 ans) en classant 18 émissions parmi les 25 préférées de ce jeune public.

## Télé-Québec demeure la chaîne préférée des enfants en 2011-2012.

## Canal Savoir

En cours depuis 2008, notre association avec Canal Savoir s'est poursuivie en 2011-2012, une saison de qualité et de visibilité pour notre partenaire. Une nouvelle entente de financement de trois ans a été signée en juillet 2012 pour les années 2012 à 2014 entre Télé-Québec, Canal Savoir et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Canal Savoir a continué cette année à renouveler sa programmation. Avec la précieuse collaboration des bureaux régionaux de Télé-Québec ainsi que des institutions et organismes à vocation éducative et culturelle, quelques émissions ont été présentées en primeur, dont *Portraits : le Québec de la Grande Noirceur à la Révolution tranquille, 50 ans de culture* et *Visage de la danse*, et plusieurs séries déjà bien établies étaient de retour, par exemple *CursUS-Santé*, *Campus*, *Expositions*, *La bibliothèque de...* et *Festival Regard sur le court métrage au Saguenay*. Canal Savoir a aussi diffusé des émissions et documentaires de Télé-Québec (*Contact*, *Le code Chastenay* et *Du big bang au vivant*), ainsi que des acquisitions ou des échanges de séries avec des télévisions européennes comme *Apostrophes*, *Guillemin* et *Les plus grands musées du monde*. De grands événements où les jeunes se surpassent ont trouvé leur place dans la grille 2011-2012 avec *Science, on tourne!*, *Planète*, *De l'âme à l'écran* et *Les meilleurs moments du Triathlon du français*. Canal Savoir a également présenté des conférences sur des sujets d'intérêt public grâce à ses partenaires universitaires et collégiaux, auxquels s'est jointe cette année l'Université Concordia. Enfin, la saison 2 de la série judiciaire *Le droit de savoir*, produite par le Barreau du Québec en coproduction avec Télé-Québec, a été diffusée sur les ondes de Canal Savoir à l'automne 2011, puis à Télé-Québec à l'été 2012.

La série *Campus*, sur l'excellence des universités au Québec, a été diffusée sur les ondes de la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF), de Canal-U en France et de Tahiti Nui Télévision (TNTV) en Polynésie française, contribuant au rayonnement international de la chaîne. À l'instar de plusieurs autres émissions et séries de Canal Savoir, *Campus* était également offerte sur le réseau TOU.TV. Canal Savoir a pour la première fois eu de la visibilité sur *Éléphant (mémoire du cinéma*

## Rapport de la présidente-directrice générale

québécois) grâce à la diffusion sur cette plateforme de la série *Au cœur du cinéma québécois*.

Avec le soutien et le savoir-faire des équipes techniques de Télé-Québec, Canal Savoir a installé une nouvelle antenne et un émetteur numérique répondant aux conditions de licence et aux exigences du CRTC.

### Accroître sa présence sur tout le territoire québécois

#### Télé-Québec sur la route

Le succès grandissant de la tournée estivale *Télé-Québec sur la route* a motivé la Société à ajouter trois nouveaux événements à son calendrier 2012. La caravane aux couleurs de Télé-Québec s'est en effet arrêtée au Festival international des percussions de Longueuil, à la Fête du lac des Nations à Sherbrooke et au Festival western de Saint-Tite, en plus de prendre part, comme l'été précédent, à la Fête de la famille de Laval, à l'Expo de Saint-Hyacinthe, au Mondial des cultures de Drummondville et au Festival de montgolfières de Gatineau. La tournée estivale a permis à plusieurs milliers de personnes d'assister aux spectacles de nos émissions jeunesse et famille dans différentes régions du Québec : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, Montérégie, Montréal et Outaouais. Le public pouvait consulter le calendrier des événements sur le site [surlaroute.telequebec.tv](http://surlaroute.telequebec.tv), visible sur la page d'accueil du portail [telequebec.tv](http://telequebec.tv).

Cette année, les spectacles offerts par Télé-Québec pendant cette tournée mettaient en scène des comédiens-vedettes de *Toc toc toc*, *Tactik* et *1, 2, 3... Géant*, ainsi que les animateurs de *Génial!*



À l'occasion de chacune des animations, les spectateurs pouvaient se procurer des produits promotionnels de leurs émissions préférées au kiosque de Télé-Québec. Celui-ci, ainsi que les habillages de scène et les affiches autoportantes de nos émissions, ont assuré à la Société une grande visibilité, relayée par la suite par les médias régionaux.

### Partenariats

Très engagée dans le milieu culturel, Télé-Québec a continué de soutenir divers événements d'importance dans plusieurs régions du Québec en leur offrant notamment de la visibilité sur ses ondes (par de la publicité ou des capsules de son carnet culturel *Prêt-à-sortir*). Parmi les partenaires d'importance, mentionnons le Festival de la chanson de Granby, le Festival international de cinéma jeunesse de Rimouski, l'Off Festival de jazz de Montréal, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, les Rencontres internationales du documentaire de Montréal, le Festival du film international de Baie-Comeau, les Rendez-vous du cinéma québécois, le Salon du livre de l'Outaouais, le Festival international du film pour enfants de Montréal, le festival Regard sur le court métrage québécois au Saguenay, le Festival international du film sur l'art, Livres en fête!, Le Tremplin de Dégelis, le Festival de la chanson et de l'humour, le Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke, le Festival de la chanson de Tadoussac, le Festival de films de Portneuf sur l'environnement, ainsi que Présence autochtone.

Télé-Québec compte aussi sur des partenariats institutionnels. La Société est notamment associée à Les Arts et la Ville pour la remise du prix Aménagement, attribué chaque année à deux municipalités qui ont réalisé des aménagements publics présentant une dimension culturelle, et à la Société des musées québécois, avec laquelle elle a une entente pour la promotion croisée de leurs activités.

# Rapport de la présidente-directrice générale

## **Triathlon du français 2**

Fort du succès de sa première saison, le *Triathlon du français* était de retour en 2011-2012 dans une formule resserrée. Le nombre d'épreuves est passé de six à trois, réduisant de ce fait la durée de la compétition. Ainsi, les 10 équipes participantes ont produit chacune 9 reportages au cours des 13 semaines de la compétition, soit du 16 janvier au 16 avril 2012.

Organisé par Télé-Québec avec le soutien du Secrétariat à la politique linguistique, le *Triathlon du français*, qui se déroule entièrement sur le Web, a pour objectif de sensibiliser les membres de la relève en journalisme à l'importance de bien maîtriser la langue française pour mieux communiquer, quel que soit le support médiatique. La compétition s'adresse à deux catégories de participants : les étudiants en journalisme ou en communications, et les jeunes professionnels des médias écrits et électroniques du Québec.

Comme pour la première saison, Sébastien Diaz, l'animateur du magazine culturel *Voir*, était le porte-parole de la compétition en plus d'assurer l'animation du site Web. Pour ce faire, il a produit une quinzaine de capsules vidéo à différentes étapes de la compétition et a réalisé des entrevues avec les invités, les partenaires et les participants.

La fréquentation du site Internet, plus fonctionnel et convivial à la suite d'une refonte complète, a été très élevée en cette deuxième saison. Près de 27 000 visites ont été effectuées par 12 000 visiteurs uniques, comparativement à 22 000 visites et 9 900 visiteurs uniques au cours de la même période l'an dernier. Le nombre de commentaires a aussi augmenté, passant de 1 900 pour la saison 1 à 3 700 pour la saison 2. Autre élément remarquable, le temps moyen de visite a été de 5,34 minutes, alors qu'il est généralement de 30 secondes pour la plupart des sites. La progression des médias sociaux est notable : on comptait 5 000 abonnés des médias sociaux pour le *Triathlon du français 2*.

## **Production régionale**

Toujours dans l'optique de faire de la capitale nationale un centre de production audiovisuelle, conformément aux objectifs du plan d'action gouvernemental Québec horizon culture, nous avons présenté à l'hiver

2012 la troisième saison de la série policière *Chabotte et fille*, tournée exclusivement dans la région et la ville de Québec. Le nouveau magazine *Tout le monde dehors* a entraîné le téléspectateur dans divers coins du Québec avec pour ambition de lui faire découvrir une panoplie d'activités à même de lui donner envie de bouger, que ce soit à l'intérieur ou en plein air. Sa production est coordonnée par le personnel de notre bureau de Québec et appuyée par l'ensemble des huit autres bureaux régionaux. Le nouveau jeu *Le dernier passager*, dont la diffusion a commencé à l'automne 2011, met en vedette des élèves provenant de plusieurs municipalités du Québec et est tourné à Québec. La production de la deuxième saison, qui a eu lieu en 2012, a regroupé deux fois plus d'écoles participantes, soit 54 écoles. Une grande série documentaire est également en production depuis le printemps 2012, qui a pour objectif de faire découvrir le Nord québécois tout en suscitant chez les téléspectateurs un sentiment d'appartenance. Elle sera diffusée à l'hiver 2013, accompagnée d'un livre et d'un site Internet important.

**La production du nouveau magazine *Tout le monde dehors* est coordonnée par le bureau de Québec avec l'appui des huit autres bureaux régionaux.**

D'autres émissions ont mis le territoire québécois et ses habitants à l'avant-plan, dont *Le code Chastenay*, qui est allée à la rencontre de scientifiques travaillant dans différentes institutions québécoises; *Belle et Bum*, sur la scène de laquelle des artistes de plusieurs régions du Québec ont offert des prestations; et *Les francs-tireurs*, qui s'est intéressée à des réalités régionales très variées en rencontrant des amateurs du Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, des députés de différentes régions et des habitants de Malartic, où se creuse une mine à ciel ouvert. Les capsules d'information culturelle *Prêt-à-sortir* ont continué de promouvoir les principaux événements artistiques de tous les coins du Québec. De plus, deux séries documentaires ont

## Rapport de la présidente-directrice générale

abordé des problématiques propres aux régions. *Soins intensifs* s'est intéressée aux soins de santé loin des grands centres urbains depuis la Montérégie jusqu'à la Beauce, en passant par le Grand Nord. *On est tous dans le champ!* a pour sa part dressé un portrait du monde agricole en cernant les grands enjeux et défis de l'agriculture québécoise d'aujourd'hui.

En partenariat avec nos bureaux régionaux, certains documentaires ont été produits et diffusés sur les ondes de Canal Savoir. Mentionnons *Portraits : le Québec de la Grande Noirceur à la Révolution tranquille, 50 ans de culture* (bureau de Québec), *Expositions – Mode et apparence dans l'art québécois* (Sherbrooke), *La médiation culturelle* (Saguenay, Québec et Gatineau), la série *Campus*, à laquelle tous nos bureaux régionaux ont participé, et *Série Fleuve* (Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay). *Série Fleuve*, une collaboration de la Fédération canadienne de la faune, de Canal Savoir et de Télé-Québec, propose une réflexion scientifique et sociale sur l'importance du Saint-Laurent comme joyau écosystémique et moteur de développement économique. La série a été tournée à l'été 2012 en haute définition.

Par ailleurs, plusieurs documentaires québécois diffusés par la Société en 2011-2012 traitaient d'enjeux régionaux. Par exemple, *La règle d'or*, qui présentait une enquête sur 200 familles chassées de leurs terres par une société minière, à Malartic, ou encore *La grande invasion*, un regard unique et percutant sur les impacts sociaux du surdéveloppement dans les Laurentides. Parmi les documentaires produits en région, on trouve également *Le combat silencieux*, *La règle d'or* et *Snowbird, non merci!*

### Projet de plateforme d'information régionale et interrégionale

Le projet de plateforme d'information régionale sur le Web fait suite au dépôt du rapport Payette sur l'avenir de l'information au Québec, qui avait été commandé en 2011 par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre. Le rapport Payette comprend 51 recommandations, dont l'une vise le financement d'un projet de réseautage de l'information produite par les médias communautaires, coopératifs et indépendants sur le site Web de Télé-

Québec (recommandation 19). À la suite du dépôt de ce rapport, Télé-Québec a été mandatée pour évaluer la faisabilité technique du projet.

En février 2012, Télé-Québec déposait ce rapport de faisabilité technique à la ministre St-Pierre et, toujours en février, au moment de sa comparution à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale, la Société a présenté les grandes lignes du projet de plateforme d'information régionale sur le Web aux députés présents des divers partis, qui ont recommandé que « le développement et la mise en œuvre d'une plateforme régionale et interrégionale d'information sur le Web constituent une priorité pour la Société dans les années à venir ».

### Rayonnement national et international

Cette année encore, Télé-Québec a su affirmer sa pertinence comme télévision culturelle en rejoignant, hors de nos frontières, un public d'amateurs. Plusieurs de ses émissions ont été acquises par TV5MONDE, qui les a diffusées sur son réseau mondial, accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays. Ainsi, les magazines *À la di Stasio*, *Le code Chastenay* et *La vie en vert*; la série jeunesse *Tactik*; le spectacle d'ouverture du Festival d'été de Québec, *Le français d'abord*, et *Le spectacle de la Fête nationale dans la Capitale*; la série documentaire *On est tous dans le champ!* ainsi que la troisième saison de *Chabotte et fille* ont pu être visionnés par des francophones et des francophiles partout dans le monde. De plus, la websérie *Juliette en direct* a été mise en ligne sur le site de TV5MONDE.

L'année 2012 a vu la création par TV5MONDE de la toute première chaîne jeunesse en français aux États-Unis, TIVI5MONDE. Elle a depuis ses débuts fait une large place dans sa programmation aux émissions jeunesse de Télé-Québec *Tactik* et *Ramdam*. D'autres émissions de Télé-Québec s'ajouteront à la programmation de la jeune chaîne en 2012-2013.

Télé-Québec a aussi profité de la plateforme TOU.TV pour offrir à un plus vaste public plusieurs émissions de sa programmation, soit *À la di Stasio*, *Les Appendices*, *Bar ouvert*, *Le code Chastenay* et *Voir*.

# Rapport de la présidente-directrice générale

## Favoriser l'utilisation optimale des nouvelles technologies numériques

Répondant à la demande de ses téléspectateurs, Télé-Québec a continué d'augmenter son offre de vidéo à la demande dans la zone vidéo de son site Internet ou directement sur les sites des émissions, accessibles depuis le portail [telequebec.tv](http://telequebec.tv). En 2011-2012, on pouvait consulter plusieurs documentaires en vidéo à la demande, dont les documentaires primés *Godin* et *Notre culture à l'étranger*, ainsi que des séries documentaires comme *Apocalypse*. L'inventaire des vidéos offertes sur le site jeunesse Le Skwat a augmenté grâce à l'ajout de nombreuses émissions jeunesse, dont *Tactik*, et plusieurs nouvelles acquisitions jeunesse comme la série *Le Petit Prince*.

Plusieurs sites de nos émissions ont été lancés en 2011-2012 alors que d'autres ont été améliorés. Parmi ceux-là, les sites de *Bar ouvert*, de *Papilles* et de *Tout le monde dehors*, qui ont permis aux téléspectateurs de retrouver l'information donnée en ondes. Le site de *Génial!* a quant à lui été élaboré autour du concept du laboratoire du Dr Carli, le coanimateur de l'émission. Le nouveau concours de *Belle et Bum*, « À fond la caisse », a été l'occasion pour les internautes de démontrer leurs talents ou de voter pour leurs prestations favorites. Enfin, des jeux interactifs ont été créés pour enrichir le site des *Appendices*. Du côté jeunesse, mentionnons le site de *1, 2, 3... Géant*, conçu sur mesure pour les 2 à 5 ans, qui permet aux enfants de retrouver l'univers de la série télé dans un environnement vivant et sécuritaire, et celui du *Dernier passager*, où les jeunes internautes ont pu participer à un grand défi tout au long de la saison. Le site de *Tactik* compte désormais un blogue, animé par le comédien Maxime Desbiens-Tremblay. Celui-ci interagissait en plus avec les internautes au cours de séances de clavardage pendant la diffusion en ligne et en direct de l'émission, les mardis soir. Après l'épisode, les jeunes étaient invités à demeurer connectés pour discuter avec un comédien invité. À l'automne, des comédiens se sont déplacés à Québec, Sherbrooke et Rimouski pour des *Événements Tactik en direct*. À l'hiver, deux *Impros Web* ont été organisées à Montréal.

Le site jeunesse du Skwat a célébré son premier anniversaire en mai dernier en gagnant le Prix d'excellence pour la meilleure production numérique 2012, remis par l'Alliance Médias Jeunesse.

## Télé-Québec a continué d'augmenter son offre de vidéo à la demande.

En 2011-2012, le Skwat a reçu chaque mois une moyenne de 99 000 visites, qui ont permis le visionnement d'un total impressionnant de 7 622 358 pages. On compte pour ce site jeunesse 3 493 486 branchements vidéo.

La zone de jeux des tout-petits a, pour sa part, été couronnée aux prix Numix dans la catégorie Originale interactive – production jeunesse.

La deuxième saison de *Juliette en direct*, première websérie québécoise s'adressant aux jeunes de 6 à 8 ans, a été présentée à l'hiver 2012. Les deux premières saisons, encore offertes sur le site de *Juliette en direct*, ont cumulé à ce jour plus de 1 600 000 visionnements, témoignant du succès de la série auprès des jeunes. *Juliette en direct* a remporté deux fois le Géméaux de la meilleure production originale nouveaux médias jeunesse (en 2011 et en 2012), ainsi que le Numix de la webtélé jeunesse 2012 et le Grand Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012.

Le *Triathlon du français 2* est un autre bel exemple d'intégration des nouvelles technologies numériques. Pour cette deuxième saison, en plus de pouvoir visionner les reportages réalisés par les équipes, les internautes pouvaient suivre le travail des participants en consultant leurs vidéoblogues. Chaque équipe disposait également d'une page Facebook et d'un compte Twitter, ce qui a favorisé l'interaction entre les participants et le public.

## Se doter d'une organisation moderne et efficace adaptée aux défis du futur

En 2011-2012, Télé-Québec a procédé à la réorganisation de sa structure et de son organigramme, en réponse à trois éléments de changement majeurs de l'environnement de la société :

1. les départs annoncés de deux directeurs généraux et d'un directeur;
2. les réductions budgétaires exigées au titre de la masse salariale, soit 1 % par année durant quatre ans, et l'autofinancement des augmentations de salaires, avancements d'échelons et bonis négociés par le gouvernement;
3. les exigences posées par les nouveaux défis de réalisation du Plan stratégique 2012-2016.

Au cours d'une première phase, deux changements importants ont été implantés :

1. trois départs et trois remplacements à la direction générale des programmes et des médias numériques, puis la création d'une nouvelle direction des médias numériques;
2. à la suite du départ de la chef des ressources matérielles, fusion de ce poste avec le secteur de la gestion des applications et du réseau, ce qui a permis l'abolition d'un poste de cadre.

Le conseil d'administration donnait suite à la deuxième phase de cette réorganisation au moment de sa réunion du 24 août 2012. Cette phase représente la partie la plus ambitieuse de la réorganisation, puisqu'elle touche le secrétariat général et quatre directions générales redessinées, la création d'un poste de chargé de mission à mi-temps et l'abolition par fusion d'un poste de directeur.

Une réflexion plus poussée sur le développement et l'organisation des médias numériques à l'intérieur de Télé-Québec sera à l'ordre du jour de l'année 2012-2013.

## Conventions collectives

Les conventions collectives des syndicats de Télé-Québec étant échues depuis juin 2011, des négociations se sont engagées avec les trois syndicats des employés de la Société : le Syndicat général des employés de Télé-Québec, le Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Télé-Québec et l'Association des réalisateurs et des réalisatrices de Télé-Québec.

Des ententes de principe ont été conclues avec chacun d'entre eux pour une période de cinq ans.

## Télé-Québec a procédé à la réorganisation de sa structure et de son organigramme.

## Accéder à des ressources financières et matérielles adéquates pour réaliser sa mission

Les crédits parlementaires de Télé-Québec ont été amputés des sommes prévues dans le cadre des restrictions budgétaires imposées par la Loi 100. Télé-Québec a aussi dû assumer, à même ses crédits réguliers, les augmentations salariales versées à ses employés conformément à la politique gouvernementale.

## Ventes

Parallèlement à cette baisse de ressources, le secteur des Ventes a connu une baisse de revenus de 7,5 % par rapport à ses résultats de 2010-2011, attribuable en grande partie à la plus faible performance de son bureau de Toronto. Cette perte de revenus s'élève à 823 118 \$.

# Rapport de la présidente-directrice générale

## Ressources

Comme en 2010-2011, Télé-Québec a pu bénéficier d'apports extérieurs ciblés pour soutenir certaines de ses émissions et elle a augmenté légèrement son enveloppe au Fonds des médias du Canada, passant de 8,1 M \$ à 8,4 M \$ en 2011-2012.

Afin d'accroître les ressources destinées à sa production en région, Télé-Québec a fait des représentations auprès du CRTC afin d'avoir accès au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Le CRTC a toutefois jugé que ce fonds avait rempli son mandat et a annoncé la réduction progressive du FAPL, puis sa disparition en 2014-2015.

## États financiers

Grâce à une gestion prudente de ses ressources, Télé-Québec termine l'année en équilibre et montre un léger surplus aux états financiers, de l'ordre de 232 750 \$.

## Aperçu pour 2012-2013

À sa réunion du 24 août 2012, le conseil d'administration adoptait les grandes orientations du plan stratégique 2012-2016 de Télé-Québec. Les principales orientations retenues pour faire face aux enjeux de l'avenir sont les suivantes :

1. Afin de demeurer une télévision éducative et culturelle pertinente dans l'univers médiatique actuel, Télé-Québec veillera à maintenir son leadership en jeunesse, à dynamiser sa programmation pour adultes et à continuer d'améliorer son image de marque et sa notoriété auprès de ses différents publics.
2. Compte tenu de l'importance et de la diversité croissante des médias numériques, Télé-Québec verra à occuper une place significative et pertinente dans l'univers numérique, en particulier en élargissant la diffusion des contenus sur diverses plateformes et en mettant en œuvre des projets numériques originaux, notamment à l'égard des régions, en information et pour la jeunesse.
3. En raison d'une plus grande concurrence et de l'évolution du modèle d'affaires de financement des institutions publiques, Télé-Québec s'efforcera de réaliser des partenariats d'affaires dans ses domaines de compétence.
4. Pour actualiser cette nouvelle vision et ces orientations stratégiques, Télé-Québec devra aussi adapter son organisation afin de la rendre apte à relever ces défis.
5. Enfin, pour assurer sa pérennité et son avenir, Télé-Québec devra faire tous les efforts requis en vue de consolider sa base de financement et trouver les moyens de répondre à ses nouveaux besoins à court et à long termes.



La présidente-directrice générale,  
Michèle Fortin

Le comité de développement durable de Télé-Québec, mis sur pied en mai 2011, a poursuivi ses engagements relatifs à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 en déposant, en décembre 2011, un cadre de gestion environnemental. Celui-ci encadre les pratiques de gestion interne de la Société de façon à réduire au maximum l'impact environnemental qui découle de ses activités d'affaires. Dans l'élaboration du **Plan de gestion environnemental 2012-2015**, six aspects environnementaux significatifs ont été retenus, soit la consommation d'énergie, la consommation de carburant, la consommation de ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre, le rejet de polluants atmosphériques et la production de matières résiduelles. Plusieurs mesures ont été appliquées à l'interne en 2011-2012 afin de répondre aux objectifs fixés par le comité de développement durable.

Télé-Québec a le souci d'élaborer, de faire produire ou d'acquérir, et de diffuser des émissions et documentaires qui sensibilisent la population au développement durable et à la consommation responsable tout en l'informant. Dans sa programmation 2011-2012, Télé-Québec a ainsi présenté la série documentaire *On est tous dans le champ!* sur les bouleversements et les problèmes qui sévissent actuellement dans le milieu de l'agriculture. La série avait pour objectif de susciter chez le téléspectateur une prise de conscience du lien étroit qui existe entre lui et le monde agricole. L'émission a notamment traité des OGM, des produits bios, de la protection du territoire agricole et du bien-être animal. Les magazines *La vie en vert* et *Légitime dépense* ont pour leur part fait valoir différentes manières de consommer autrement et intelligemment. À *Questions de société*, le documentaire *La règle d'or* abordait de front la question du développement minier à Malartic, où les habitants de la région doivent composer avec des détonations quotidiennes et des expropriations. Certains documentaires de *National Geographic* ont traité de la question environnementale dont *Le paradis des requins*, dans lequel des spécialistes s'inquiètent de l'état de préservation d'un certain nombre des plus belles barrières de corail du Pacifique; *Les grandes plaines d'Amérique*, qui présente l'un des plus ambitieux projets de préservation de la nature de l'histoire récente de l'Amérique du Nord; et *La renaissance de Gorongosa*,

qui montre tous les efforts d'un Américain pour restaurer ce parc du Mozambique, dépeuplé pendant une guerre civile. Les documentaires de *Planète bleue* ont quant à eux permis aux téléspectateurs de découvrir les merveilles de la nature et leur fragilité avec de magnifiques séries comme *Pacifique Sud* et *Planète sous influence*.

En accord avec le **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**, nous garantissons depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 un minimum de une heure de vidéodescription par semaine, comme l'exige le CRTC. Une annonce sonore précède chaque émission offerte en vidéodescription, laquelle est également identifiée à l'écran, dans notre grille de programmation et dans les télé-horaires par un logo facilement reconnaissable. En plus des émissions *À la di Stasio* (à l'automne) et *Papilles* (à l'hiver), la quotidienne jeunesse *1, 2, 3... Géant* offrait également le service de vidéodescription dès janvier. Notons enfin que nous diffusons déjà l'ensemble de notre programmation avec sous-titrage pour malentendants. De plus, afin de faciliter l'accès à nos locaux aux personnes à mobilité réduite, une porte automatique répondant aux normes gouvernementales a été installée à l'entrée principale de Télé-Québec.

Télé-Québec a le souci de diffuser des émissions et documentaires qui sensibilisent la population à la consommation responsable tout en l'informant.

Dans le cadre du **Plan d'action sur les changements climatiques**, la Société a offert à deux reprises, pour son personnel, une conférence de sensibilisation à la démarche de développement durable, en novembre et en décembre 2011. Le conférencier invité était Jean-Sébastien Trudel, cofondateur et président du conseil d'administration de l'Association des professionnels en développement durable (APRoDD). La présentation

## Plans d'action et politiques

a entre autres traité de développement durable au quotidien, des comportements à privilégier et des pièges de l'écoblanchiment. La conférence visait à favoriser l'acquisition d'un esprit critique qui permet de différencier une simple réflexion environnementale de l'attitude proactive en développement durable.

Afin d'augmenter l'efficacité énergétique de ses bâtiments, la Société a remplacé deux vieilles chaudières par des modèles consommant 40 % moins d'énergie. De plus, tout le personnel de Télé-Québec a reçu des tasses et des gourdes afin d'encourager la consommation d'eau courante plutôt que l'achat d'eau embouteillée. Grâce à la conversion du réseau d'antennes de l'analogique au numérique, les économies d'énergie souhaitées ont été réalisées. En 2011-2012, une clause concernant le respect des principes de développement durable a été incluse dans les baux des locataires de Télé-Québec. Enfin, les imprimantes réseaux de ses bureaux ont été programmées pour une impression recto-verso par défaut.

Afin de réduire la production de gaz à effet de serre, la Société favorise l'utilisation d'un logiciel de vidéoconférence ou de téléconférence, et encourage l'utilisation du train lorsque des déplacements sont nécessaires. Les employés de Télé-Québec à Montréal disposent d'un enclos sécurisé où laisser leur bicyclette. Les envois de documents et de matériel en région sont regroupés pour en diminuer le nombre. De plus, les livraisons par courrier sont effectuées par le Centre de services partagés. Le remplacement graduel de la flotte de véhicules s'est poursuivi en 2011-2012 avec le retrait de la circulation de deux camions.

Le projet de numérisation des archives a permis le transfert sur supports vidéo numériques de 1 757 émissions provenant de rubans et de cassettes vidéo.

Le secteur des archives a également poursuivi en 2011-2012 la numérisation des contrats et des dossiers de production. Cette année, 16 000 contrats (44 000 depuis 2010, sur un total prévu de 60 000) et 15 300 descriptifs d'épisodes (47 300 depuis 2010, sur un total prévu de 48 000) ont été numérisés et mis en réseau, ce qui représente 33 boîtes d'archives numérisées. Parmi ces documents, 6 900 ont été documentés et liés dans la base de données en réseau permettant l'exploitation des œuvres. Le tri des dossiers de production a permis

d'améliorer l'accès au contenu et d'éliminer 104 boîtes.

La numérisation des photographies de production d'avant 1995 s'est terminée avec l'ajout d'environ 14 000 photographies des 280 productions restantes. Ainsi, 39 000 photographies d'archives sont maintenant disponibles en réseau.

Un tri effectué dans le matériel conservé sous format vidéo a permis de retirer 16 900 rubans des voûtes. Il s'agit essentiellement de productions dont les ententes de diffusion sont terminées ou de copies ayant déjà été migrées sur des supports de conservation. Les rubans originaux ont été retournés aux producteurs qui en détenaient les droits et les copies ont été effacées.

En regard du **Plan d'action pour la protection des renseignements personnels**, les mesures prises au cours de la dernière année pour améliorer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont la publication et la mise à jour sur le site Internet de Télé-Québec des documents officiels de l'entreprise (lois, politiques, règlements, directives, plan de classification et registre des communications).

La Société n'a reçu aucune demande d'accès aux renseignements personnels, mais a répondu à six demandes d'accès aux documents, dont trois provenaient d'un organisme fédéral, deux de particuliers et une d'un journaliste-animateur. La nature de ces demandes s'établit comme suit : trois lettres d'intention et un contrat de trois séries télévisées, budget publicitaire et liste des médias où cette publicité a été placée, liste des salaires, avantages sociaux et comptes de dépenses remboursés des principaux dirigeants, grille tarifaire des messages publicitaires en Estrie, coût de la conception d'un message publicitaire, budget minimal pour concevoir une campagne publicitaire, délais pour monter et diffuser une campagne publicitaire, public cible de l'entreprise, liste et coûts des campagnes publicitaires de 2011. La Société a accepté cinq des six demandes et en a refusé une en vertu des articles 21, 22 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En juin 2011, le conseil d'administration approuvait la révision de la **politique linguistique de la Société** afin de se conformer à la nouvelle politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration adoptée en mars 2011 par le Conseil des ministres du Québec.

**La politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française** vient notamment préciser les règles qui entourent la diffusion de l'information dans les sites Web et autres plateformes de diffusion. Elle renforcera, et complétera si nécessaire, des points où son application exige des décisions d'ordre administratif. L'action de la Société doit être en ligne avec la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Les communications écrites se font majoritairement en français. Pour les communications orales avec le public, la première langue de contact est le français. La Société met à la disposition de ses employés les moyens nécessaires à leur perfectionnement en français. Elle fait réviser, par des employés compétents en ce domaine, et soumet à une révision professionnelle tous les documents qui s'adressent à l'interne et à l'externe par voie écrite ou informatique. Le personnel concerné des Communications fait régulièrement affaire avec l'Office québécois de la langue française. Les contrats et appels d'offres signés au nom de la Société sont en français seulement, et cette dernière exige que les documents accompagnant les biens acquis soient rédigés en français.

Soucieuse de valoriser un français de qualité, Télé-Québec porte une grande attention à la langue utilisée dans les émissions diffusées sur ses ondes, particulièrement dans celles de sa programmation jeunesse. Ces émissions, triées sur le volet, favorisent l'apprentissage d'une langue riche et l'acquisition de nouveaux mots de vocabulaire. À titre d'exemple, *1, 2, 3... Géant* propose un grand éventail de sons, de mots et de comptines qui viennent développer chez les tout-petits de langue maternelle française comme chez ceux qui sont issus des communautés culturelles, leur faculté de communiquer. D'autres émissions célébraient la francophonie, comme *Le français d'abord*, où les artistes invités ont souligné en chansons leur amour de la langue française. Le concours *Triathlon du français 2* lancé sur le Web a été mis de l'avant à

plusieurs reprises dans le bulletin de communication interne destiné aux employés. Ce concours organisé par le Conseil supérieur de la langue française visait à récompenser la bonne maîtrise du français par les professionnels des médias. Télé-Québec diffuse aussi gracieusement les messages de l'organisme Impératif français portant sur le français, langue de travail.

### En 2011-2012, les personnages des émissions jeunesse de Télé-Québec ont pris part à des salons du livre aux quatre coins du Québec.

**L'importance de la lecture** et la **littérature** occupent une place de choix dans la programmation de Télé-Québec et de Canal Savoir, ainsi que dans leurs activités de promotion. Par exemple, Jean-Jean et la fée Mosa, de *1, 2, 3... Géant*, lisent régulièrement des livres et racontent des histoires aux enfants. En 2011-2012, les personnages des émissions jeunesse de Télé-Québec ont pris part à des salons du livre aux quatre coins du Québec. Les jeunes admirateurs de *Tactik* ont pu échanger avec leurs comédiens préférés aux salons du livre de l'Estrie et de Rimouski. Les tout-petits ont eu la chance de rencontrer le coloré M. Ding Dong, de *1, 2, 3... Géant*, au Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue. *Sam Chicotte* était pour sa part présent au Salon du livre de Montréal à l'occasion de la parution des *Aventures de Sam Chicotte*, une série de livres tirée de l'émission. Six titres ont été édités par Bayard entre septembre 2011 et avril 2012. La Petite Bibliothèque Télé-Québec a également permis à de nombreux jeunes visiteurs des salons du livre de consulter des livres de tous les styles. En mai 2012, le Prix littéraire jeunesse Télé-Québec a été remis lors du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue. Organisé en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce prix récompense le gagnant d'un concours d'écriture de nouvelles s'adressant aux jeunes de 13 à 17 ans résidant en Abitibi-Témiscamingue ou dans le Nord-du-Québec. En mars 2012, au Salon

## Plans d'action et politiques

du livre de Trois-Rivières, Carmen Bourassa, une des conceptrices de la série *1, 2, 3... Géant*, a donné une conférence sur les fondements éducatifs de la série. En avril, Télé-Québec a aussi participé à l'événement Livres en fête!, où Martin Carli, de l'émission *Génial!*, a fait une tournée des écoles primaires pour parler de la littérature scientifique.

Notre partenaire Canal Savoir accorde également une place importante à la littérature dans sa programmation avec des émissions comme *La bibliothèque de...*, *Apostrophes d'hier à aujourd'hui*, *Les publications universitaires* et *Les meilleurs moments du Triathlon du français*. De plus, 10 capsules *Un prof, un livre* ont été présentées à l'émission *Campus*, et une émission de la série *50 ans de culture* était consacrée à la littérature.

En regard du plan d'action gouvernemental **La diversité : une valeur ajoutée**, Télé-Québec s'est fixé pour objectif de faire une place importante aux communautés culturelles dans ses émissions. La programmation 2011-2012 reflète cet engagement. Ainsi, Télé-Québec a présenté des émissions de débats et d'entrevues qui mettent à contribution des représentants de diverses communautés culturelles, des émissions de variétés qui font une place à la relève de toutes les origines, des documentaires qui présentent des réalités diverses et permettent d'enrichir notre vision du monde, et des émissions pour les enfants et les jeunes qui mettent en vedette des personnages d'origine étrangère.

Dans le cadre de la politique gouvernementale **Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**, toutes nos émissions, et en particulier nos émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles et des comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

La série jeunesse quotidienne *1, 2, 3... Géant*, destinée aux enfants du préscolaire, valorise l'image du père par l'entremise du personnage de Jean-Jean et de sa présence attentive auprès de ses enfants.

Ainsi, tant nos émissions scientifiques que nos magazines culinaires ont mis de l'avant des personnalités féminines et masculines. *Le code Chastenay* et *Une pilule, une petite granule* ont présenté les travaux et recherches de scientifiques, de journalistes et de chercheurs de toutes les disciplines et des deux sexes. Des chefs, hommes et femmes, ont démontré leur savoir-faire culinaire au magazine *À la di Stasio*, tandis que des personnalités publiques féminines comme masculines ont participé à des débats de société animés à *Bazzo.tv*. La série jeunesse quotidienne *1, 2, 3... Géant*, destinée aux enfants du préscolaire, valorise l'image du père par l'entremise du personnage de Jean-Jean et de sa présence attentive auprès de ses enfants, Olivo et Rose. Dans la série *Tactik*, destinée aux préadolescents, les thématiques de la diversité corporelle et de l'importance du sport et d'une bonne alimentation ont été abordées. Grâce au personnage de Rose, la série a également traité de l'intérêt des filles pour la mécanique et la réparation des objets.

Sur le plan administratif, la parité a été maintenue en 2011-2012 parmi les membres du conseil d'administration, le personnel d'encadrement et les employés de la Société.

### Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence par la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée, et a établi ensuite le niveau de financement atteint.

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus	Coûts	Niveau de financement	% atteint	% cible	Justification
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1 <sup>er</sup> septembre 2012	14 741 169 \$	14 253 213 \$	487 956 \$	103 %	100%	Augmenter nos revenus autonomes
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1 <sup>er</sup> septembre 2012	1 068 535 \$	915 133 \$	153 402 \$	117 %	100%	Augmenter nos revenus autonomes
<b>TOTAL</b>				<b>15 809 704 \$</b>	<b>15 168 346 \$</b>	<b>641 358 \$</b>			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être Aucun									

# Grille horaire Automne 2011

Du 12/09/11 au 16/12/11

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	
6 h	1, 2, 3... Géant		Bob le bricoleur					6 h
6 h 30			Atout 5					6 h 30
7 h	Lulu Vroumette		Kaboum					7 h
7 h 30	Toupie et Binou		Martha bla bla / Olivia					7 h 30
8 h	Dora l'exploratrice		1, 2, 3... Géant					8 h
8 h 30	Diego		Les Mélodilous					8 h 30
9 h	Bob le bricoleur		Cornemuse					9 h
9 h 30	Chuggington		Sam le pompier					9 h 30
10 h	Les frères Kratt		Dans le jardin des rêves					10 h
10 h 30	Le livre de la jungle		Georges Rétrécit					10 h 30
11 h	Les légendes de Tatonka		Anne, la maison aux pignons verts					11 h
11 h 30	Les p'tits diables		Marsupilami — Houba houba hop!					11 h 30
12 h	Eliot Kid		Tactik					12 h
12 h 30	Les Dalton		Le dernier passager	Génial!	Tout le monde dehors	Légitime dépense	Gang de rue	12 h 30
13 h	Le dernier passager	Une pilule, une petite granule	À la di Stasio	Questions de société	Pour l'Histoire	Les grands duels de la LNI	Voir	13 h
13 h 30								
14 h	À la di Stasio	Mad Men	Bar ouvert	La une qui tue!	Une pilule, une petite granule	Les francs-tireurs	Bazzo.tv	14 h
14 h 30								
15 h	Légitime dépense	Les francs-tireurs			Le code Chastenay	On est tous dans le champ!		15 h
15 h 30	Le code Chastenay							
16 h	National Geographic	Planète bleue	Dora l'exploratrice					16 h
16 h 30								16 h 30
17 h	La une qui tue!	À la di Stasio	1, 2, 3... Géant				1, 2, 3... Géant	17 h
17 h 30								17 h 30
18 h	Les grands duels de la LNI	Le dernier passager	Kaboum					18 h
18 h 30								18 h 30
19 h	Planète bleue	Génial!	Légitime dépense	Le code Chastenay	Les grands duels de la LNI	Génial!	La une qui tue!	19 h
19 h 30								19 h 30
20 h	Les francs-tireurs	Pour l'Histoire	Planète science	National Geographic	Voir	Une pilule, une petite granule	À la di Stasio	20 h
20 h 30								20 h 30
21 h	Belle et Bum	Cinéma	Questions de société	Mad Men	Les francs-tireurs	Bazzo.tv	Bar ouvert	21 h
21 h 30								
22 h	Cinéma	Les grands duels de la LNI	Mad Men	Bar ouvert	Jeux de pouvoir	Voir	Belle et Bum	22 h
22 h 30								
23 h	Cinéma	Les grands duels de la LNI	La une qui tue!	Les francs-tireurs	Génial!	Tout le monde dehors	Cinéma	23 h
23 h 30								
0h	Bar ouvert	Bazzo.tv	Une pilule, une petite granule	La période de questions			Cinéma	0h
0h 30								
1 h			Gang de rue	Légitime dépense	On est tous dans le champ!	Le code Chastenay		1 h
1 h 30								1 h 30

08-06-2011

PREMIÈRE DIFFUSION  
REDIFFUSION

1 Affaires d'États à compter du 26 octobre 2011.



# Grille horaire Hiver 2012

Du 09/01/12 au 01/04/12

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	
6 h	1, 2, 3... Géant		Bob le bricoleur					6 h
6 h 30			Atout 5					6 h 30
7 h	Lulu Vroumette		Sam Chicotte	Kaboum				7 h
7 h 30	Toupie et Binou	Martha bla bla/Olivia						7 h 30
8 h	Dora l'exploratrice	1, 2, 3... Géant						8 h
8 h 30	Diego	Les Mélodilous						8 h 30
9 h	Bob le bricoleur	Cornemuse						9 h
9 h 30	Chuggington	Sam le pompier						9 h 30
10 h	Les frères Kratt	Dans le jardin des rêves						10 h
10 h 30	Le livre de la jungle	Ni Hao, Kai-Lan						10 h 30
11 h	Les légendes de Tatonka	Anatole						11 h
11 h 30	Les p'tits diables	Marsupilami — Houba houba hop!						11 h 30
12 h	Eliot Kid	Tactik						12 h
12 h 30	Les nouvelles aventures de Lucky Luke		Soyons bêtes!	Génial!	Tout le monde dehors	Légitime dépense	Les Appendices	12 h 30
13 h	Soyons bêtes!	Famille moderne			Papilles	Soins intensifs	Pour l'Histoire	Planète science
13 h 30		Légitime dépense	13 h 30					
14 h	Papilles	Mad Men	Bar ouvert	La une qui tue	Une pilule, une petite granule	Les francs-tireurs	Bazzo.tv	14 h
14 h 30					Le code Chastenay			La vie en vert
15 h	Génial!	Soins intensifs	Dora l'exploratrice					15 h
15 h 30			Dora l'exploratrice					15 h 30
16 h	National Geographic	Planète bleue	Gaspard et Lisa					16 h
16 h 30			Cornemuse					16 h 30
17 h	La une qui tue	Papilles	1, 2, 3... Géant					17 h
17 h 30			Toc toc toc					17 h 30
18 h	Les Dalton	Robin des bois	Kaboum				Sam Chicotte	18 h
18 h 30	Famille moderne		Tactik					18 h 30
19 h	Planète bleue	Génial!	Légitime dépense	Le code Chastenay	Famille moderne	Génial!	La une qui tue	19 h
19 h 30			Tout le monde dehors	La vie en vert	Les Appendices			19 h 30
20 h	Les francs-tireurs	Pour l'Histoire	Planète science	National Geographic	Voir	Une pilule, une petite granule	Papilles	20 h
20 h 30								
21 h	Belle et Bum	Cinéma	Soins intensifs	Mad Men	Les francs-tireurs	Bazzo.tv	Bar ouvert	21 h
21 h 30			Chabotte et fille	Bar ouvert	Robin des Bois			21 h 30
22 h	Cinéma	Soins intensifs	Mad Men	Les francs-tireurs	Génial!	Voir	Belle et Bum	22 h
22 h 30								
23 h	Cinéma	Soins intensifs	La une qui tue	Les francs-tireurs	Génial!	Chabotte et fille	Cinéma	23 h
23 h 30								
0 h	Bar ouvert	Bazzo.tv	Une pilule, une petite granule	Papilles <sup>1</sup>	Questions de société <sup>1</sup>	Planète science <sup>1</sup>	Cinéma	0 h
0 h 30								
1 h			Légitime dépense	La vie en vert	Tout le monde dehors			1 h
1 h 30								1 h 30

PREMIÈRE DIFFUSION

<sup>1</sup> La période de questions à compter du 14 février 2012.

REDIFFUSION



## Prix remportés

### 17 prix Gémeaux remportés Pour la programmation 2010-2011

(Gala des prix Gémeaux, septembre 2011)

#### **Les Appendices — Productions Marie Brissette**

- Meilleur site Web pour une émission ou série : humour variétés — <http://lesappendices.telequebec.tv> — Marie Brissette (Productions Marie Brissette), Jean-François Arseneau (ODD1), Julie Duhaime (Télé-Québec)

#### **L'art en action — Amazone Film**

- Meilleure biographie ou portrait — Jeannine Gagné, Magnus Isacson

#### **Les francs-tireurs — Zone3**

- Meilleur magazine d'intérêt social — Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement
- Meilleure réalisation : magazine — Philippe Desrosiers, Stéphane Thibault, *Plateau*
- Meilleure recherche : talk-show, magazine — Myriam Berthelet, Marie-Pierre Duval, Martin Traversy, *Wendake*

#### **Génial! — Télé-Vision**

- Meilleur jeu — Bruno Dubé, Dominique Veillet

#### **Juliette en direct — Les Productions Passez Go**

- Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias jeunesse — <http://julietteendirect.telequebec.tv> — Marie-Claude Blouin, Vicky Bounadère, Félix Tétreault (Les Productions Passez Go), Hélène Archambault, Julie Duhaime (Télé-Québec)

#### **Légitime dépense — Blimp Télé**

- Meilleur magazine de services — Michel Pelletier, Marc St-Onge, Isabelle Vaillancourt

#### **La part d'ombre — Embryo Productions**

- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire — émission — Annie Jean
- Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories — Sylvain Bellemare, Pierre Bertrand, Olivier Calvert

#### **Tactik — Vivacliv I**

- Meilleure émission ou série jeunesse : fiction (Immortel de la télé) — Francine Forest, Dominique Gagné, Jean-Pierre Morin, Marie-Soleil St-Michel
- Meilleure réalisation jeunesse : fiction — Claude C. Blanchard, *Chez la psy*
- Meilleur texte : jeunesse — Alex Veilleux, *Déménagements sans ménagement*
- Meilleur premier rôle : jeunesse — Frédérique Dufort, *Chez la psy*
- Meilleur site Web pour une émission ou série : jeunesse — <http://tactik.telequebec.tv/accueil> — Francine Forest, Jean-Pierre Morin, Nicholas Vachon (Vivavision), Christiane Asselin, Marc Beaudet (Turbulent Média), Julie Duhaime, Johanne Guidotti (Télé-Québec), Steve Couture (Frima)

#### **Toc toc toc — Téléfiction**

- Meilleur rôle de soutien : jeunesse — Denis Houle, *Petitpoutte et trois mousquetaires*

#### **Voir — Trio Orange**

- Meilleure animation : magazine de services, culturel — Sébastien Diaz, *Épisode 39*



Les Appendices



Génial!

## 18 prix Gémeaux remportés Pour la programmation 2011-2012

(Gala des prix Gémeaux, septembre 2012)

### À la di Stasio — Zone3

- Meilleur magazine de services — Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde

### Bazzo.tv — Les Productions Bazzo Bazzo

- Meilleure recherche : talk-show, magazine — Julie Blackburn, Carole Boucharde, Émilie Dupras, Candide Proulx, *Épisode 286*

### Les francs-tireurs — Zone3

- Meilleur magazine d'intérêt social — Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement

### Génial! — Datsit Studios

- Meilleur jeu — Bruno Dubé, Sylvie Tremblay
- Meilleur projet numérique (site web et/ou application) pour une émission ou série : humour, variétés — <http://genial.telequebec.tv> — Bruno Dubé, Sylvie Tremblay (Datsit Studios), Caroline Gaudette (Version 10)

### Godin — Les films de Gary

- Meilleure biographie ou portrait — Simon Beaulieu, Marc-André Faucher, Benjamin Hogue
- Meilleur scénario : documentaire — Simon Beaulieu
- Meilleure recherche : affaires publiques, documentaire toutes catégories — Simon Beaulieu, Marc-André Faucher, Benjamin Hogue
- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire — émission — Simon Beaulieu, Alexandre Chartrand, René Roberge

### Juliette en direct — Les Productions Passez Go

- Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse — <http://julietteendirect.telequebec.tv> — Vicky Bounadère, Marie-Claude Blouin, Félix Tétreault (Les Productions Passez Go), Hélène Archambault (Télé-Québec)

### Notre culture à l'étranger — Trio Orange

- Meilleur documentaire : culture — Patricia Beaulieu, Éric Hébert, Pierre Paquet, Carlos Soldevila

### Tactik — Vivavision

- Meilleure émission ou série jeunesse : fiction — Francine Forest, Dominique Gagné, Jean-Pierre Morin, Marie-Soleil St-Michel
- Meilleure réalisation jeunesse : fiction — Michel Berthiaume, *Camille*
- Meilleur texte : jeunesse — Vincent Bolduc, *Les vieux monstres*
- Meilleur premier rôle : jeunesse — Pier-Luc Funk, *Entre chèvres et chats*

### Toc toc toc — Téléfiction

- Meilleur rôle de soutien : jeunesse — Denis Houle, *Le retour de Capitaine Gaillard* (Immortel de la télé)

### Voir — Trio Orange

- Meilleur magazine culturel — Éric Hébert, Pierre Paquet, Carlos Soldevila
- Meilleure réalisation : magazine — Patricia Beaulieu, Sébastien Diaz, Charles Gervais, *Épisode 63*



À la di Stasio



Tactik

## Autres prix et distinctions

### Pour la programmation 2010-2011

#### **Le code Chastenay — Productions Pixcom**

- Prix du meilleur reportage de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada 2011 — Mention honorable pour le reportage *Identifier les meilleurs ovules pour diminuer les naissances multiples*
- Grand Prix du journalisme indépendant 2011 — Chronique, audio-vidéo (récipiendaires : Marie-Pier Élie, Thomas Gervais, Binh An Vu Van) pour le reportage *Des éléments chimiques du tableau périodique en voie de disparition*

#### **Juliette en direct — Les Productions Passez Go**

- Prix Coup de cœur du public au WebTV Festival international de La Rochelle, 2011

#### **Kilomètre zéro — Production Télé-Québec, Québec**

- Prix OCS, catégorie Télévision et télévision communautaire, Communications et Société 2011

#### **Tactik — Vivavision**

- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2010 pour les contenus multiplateformes originaux liés à une émission jeunesse
- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2010 pour *La vie en rose*
- Prix Artis 2010 dans la catégorie Meilleur artiste d'émission jeunesse pour Guy Jodoin

#### **Sam Chicotte — Les Productions Point de mire**

- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2010 pour *Je ne veux pas choisir !*

### Pour la programmation 2011-2012

#### **Les âges déboussolés — Cirrus Communications**

- Prix communications et société 2011 : Télévision

#### **Les Appendices — Productions Marie Brissette**

- Numix 2012 : production de convergence : humour et variété – volets web et mobile

#### **Ceux qui sont là — Productions VF**

- Prix Golden Sheaf au Festival du film du Yukon

#### **Le code Chastenay — Productions Pixcom**

- Prix Raymond-Charette 2011 pour Marie-Pier Élie

#### **Godin — Les films de Gary**

- Mention spéciale au Festival international du cinéma francophone en Acadie
- Prix du public Télé-Québec aux Rendez-vous du cinéma québécois

#### **Juliette en direct — Les Productions Passez Go**

- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012 : Grand Prix d'excellence
- Numix 2012 : webtélé jeunesse

#### **Kaboum — Productions Pixcom**

- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012 : Prix d'excellence pour le meilleur projet convergent

#### **Tactik — Vivavision**

- Young Artist Awards 2012 : meilleure prestation dans une télésérie jeunesse — Frédérique Dufort
- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012 : Meilleure émission de télévision — Acquisition de connaissances et développement du sens critique

#### **La tête contre le mur — Eurêka Productions**

- Mention spéciale aux Rendez-vous du cinéma québécois

#### **Toc toc toc — Téléfiction**

- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012 : Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision — Stimulation de l'imagination et de la créativité
- Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012 : Prix des parents

#### **Le triathlon du français — Télé-Québec**

- Numix 2012 : production sociétale

## Renseignements sur le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

### Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif, et président du comité de gouvernance et d'éthique

Président, Lamarre Consultants

Date de nomination au conseil d'administration : 31 janvier 2008

Date d'échéance du mandat : 30 janvier 2013

Statut : Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des conseils stratégiques et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion principalement au Québec. Les domaines d'intervention se situent surtout en sciences de la vie et des hautes technologies.

Antérieurement, il a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, principalement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin ltée, après avoir occupé les fonctions d'administrateur au Nigeria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

Monsieur Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo Inc.;
- SOVAR Inc.;
- Le Devoir inc.;
- Pointe-à-Callière, musée d'archéologie de Montréal;
- Groupe Delom;
- GoviEx Uranium Inc.;
- Mispro Inc.;
- Prognomix Inc.;
- Klox Technologies Inc.;
- Société de développement Angus;
- Windiga.SA;
- SNCA.SA;
- Centre québécois de valorisation des biotechnologies;
- Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal.

## Michèle Fortin

Membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale, Société de télédiffusion du Québec

Date de nomination au conseil d'administration : 4 juillet 2005 et reconduction le 4 juillet 2010

Date d'échéance du mandat : 3 juillet 2015

Michèle Fortin a occupé divers postes de haute direction dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications au Canada. Elle a notamment été vice-présidente responsable de la télévision française de Radio-Canada de 1994 à 2002. Passionnée de télévision, elle a lancé et soutenu plusieurs émissions qui ont marqué la télévision française depuis quinze ans, à Télé-Québec comme à Radio-Canada. Elle a également créé la chaîne culturelle ARTV. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont les titres de Chevalier des arts et des lettres de la République française, de Femme innovatrice de l'année de l'Association canadienne des femmes en communications, de Personnalité de la semaine du journal *La Presse*, et a été lauréate du « Top 100 » des Canadiennes les plus influentes (2008) dans la catégorie Arts et Communications.

Madame Fortin siège également aux conseils d'administration suivants :

- Canal Savoir;
- Association canadienne des médias éducatifs et publics (CAPEM);
- TV5 Québec Canada;
- Alliance Médias Jeunesse;
- Instituts de recherche en santé du Canada.

## Edwin Bourget

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008

Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012

Statut : Membre indépendant

Edwin Bourget a obtenu un baccalauréat ainsi qu'une maîtrise en biologie de l'Université Laval avant d'effectuer des études de doctorat à l'Université du pays de Galles qu'il a terminées en 1974. En 1976, il devient professeur au département de biologie de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval. En 1997, il est nommé directeur de ce même département. De 1998 à 2001, il occupe le poste de vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval. De 2001 à 2007, il est vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke. Monsieur Bourget a par la suite été vice-recteur à la recherche et à la création de l'Université Laval de 2007 à 2010. Il est maintenant retraité du milieu universitaire et agit comme conseiller scientifique auprès du Fonds de recherche sur la nature et les technologies.

Monsieur Bourget siège également aux conseils d'administration suivants :

- Parc technologique du Québec métropolitain (qu'il préside);
- Ag-Bio Centre.

## Francine Cléroux

Présidente-directrice générale, Fondation du cancer du sein du Québec

Date de nomination au conseil d'administration : 28 mars 2012

Date d'échéance du mandat : 27 mars 2016

Statut : Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. Avant de rejoindre la Fondation du cancer du sein du Québec, Mme Cléroux a œuvré plus de trente années en direction d'équipes, plus spécifiquement dans le secteur des relations publiques et des communications. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life et, plus récemment, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins.

Madame Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes à but non lucratif, tant dans les secteurs humanitaires que dans le domaine des arts, ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et d'affaires, dont entre autres le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal, le Conseil de gestion de l'assurance parentale. Elle a présidé le conseil du Cercle canadien de Montréal ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

Elle siège également au conseil d'administration suivant :

- Dr Clown.

## Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil et du comité exécutif, et présidente du comité des ressources humaines Cadre de direction, Université Concordia

Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008

Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012

Statut : Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en politique du ministre d'État (Sciences et technologie) du Canada, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, de directrice générale des programmes, de directrice générale de l'administration et de secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle a été nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal, et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle est ensuite devenue vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle a été présidente du Comité de recherche de la CREPUQ, puis, de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Sur la scène internationale, elle a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE, membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE et représentante du Canada à l'IGFA (International Group of Funding Agencies for Global Change Research).

Madame Dandurand siège également au conseil d'administration de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et elle préside actuellement le comité de consultation sur la politique nationale de la recherche et de l'innovation pour le compte du gouvernement du Québec.

## Renseignements sur le conseil d'administration

### **Benoît Gauthier**

Membre du comité exécutif et du comité d'audit  
Directeur des arts et de la culture, Ville de Trois-Rivières  
Date de nomination au conseil d'administration :  
25 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012  
Statut : Membre indépendant

Benoît Gauthier est directeur des arts et de la culture à la Ville de Trois-Rivières depuis mars 2012. Il est titulaire d'une maîtrise en études québécoises (histoire) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. De 1977 à 1991, il a travaillé comme professionnel de recherche au Centre de recherche en études québécoises de l'UQTR. En 1991, il a pris la direction du Service de la muséologie de la Cité de l'énergie de Shawinigan, vaste complexe culturel qui met en valeur le patrimoine du site industriel des Chutes de Shawinigan. Il agit aussi comme consultant en patrimoine, en muséologie et en tourisme culturel. D'avril 2005 à mars 2012, il a occupé le poste de directeur général du Musée québécois de culture populaire. En 2005, Benoît Gauthier a reçu le prix Pythagore des Sciences humaines remis par l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour souligner sa contribution au développement culturel de la Mauricie.

Monsieur Gauthier siège également aux conseils d'administration suivants :

- Tourisme Mauricie;
- Corporation de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières.

### **Sylvie Jacques**

Directrice Investissements, Fonds d'investissement de la culture et des communications  
Date de nomination au conseil d'administration :  
22 février 2012  
Date d'échéance du mandat : 21 février 2016  
Statut : Membre indépendant

Sylvie Jacques est directrice Investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications depuis 2011. Elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement corporatif. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle est promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissements de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. Madame Jacques a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises de toutes tailles œuvrant dans divers secteurs d'activités.

Madame Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Elle siège également aux conseils d'administration suivants :

- LC Media inc.;
- GVGS inc.;
- Société zoologique de Granby.

# Renseignements sur le conseil d'administration

## Johanne Jean

Membre du comité d'audit  
Rectrice, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)  
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012  
Statut : Membre indépendant

Johanne Jean est rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004. Elle est par ailleurs engagée dans de nombreuses organisations à vocation régionale en Abitibi-Témiscamingue.

En plus de participer aux conseils et comités relatifs à sa fonction de rectrice et au conseil de Télé-Québec, elle siège aux conseils d'administration suivants :

- Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) ;
- Mines-Innovations-Solutions-Applications (MISA) ;
- Centre musical En sol mineur ;
- Institut national des mines ;
- Comité régional Accord ;
- Table interordre en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue (présidente) ;
- Table Éducation-emploi ;
- Bureau des gouverneurs Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ;
- Fondation de l'UQAT.

## Alix Laurent

Membre du comité de gouvernance et d'éthique  
Directeur général, École supérieure de ballet du Québec  
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012  
Statut : Membre indépendant

Alix Laurent est titulaire d'une maîtrise en administration publique (MAP) de l'ÉNAP, ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques (B. Sc.) et d'un certificat en droit de l'Université de Montréal. Depuis janvier 2006, il occupe le poste de directeur général de l'École supérieure de ballet du Québec. Ses années d'expérience à titre de gestionnaire dans les organisations culturelles l'ont amené à être éditeur des magazines culturels Images et Voice, et à diriger l'organisme Images interculturelles de 1991 à 2005. Il est également éditeur du Répertoire ethnoculturel de Montréal et du Québec.

Monsieur Laurent siège également au conseil d'administration suivant :

- Prix de la danse de Montréal.

## Renseignements sur le conseil d'administration

### **Louise Martel**

Présidente du comité d'audit  
Professeure titulaire et directrice du Service de l'enseignement des sciences comptables, HEC Montréal  
Date de nomination au conseil d'administration : 14 janvier 2009 et reconduction le 28 mars 2012  
Date d'échéance du mandat : 27 mars 2016  
Statut : Membre indépendant

Louise Martel, FCPA, FCA, est professeure titulaire, directrice du service de l'enseignement des sciences comptables et directrice du Centre international de vigie en information financière à HEC Montréal. Outre son enseignement régulier, particulièrement en théorie comptable avancée aux futurs comptables agréés et en analyse d'information financière au MBA, elle participe à des programmes de formation en entreprise tant au Québec qu'à l'étranger. Elle a été plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts comptables KPMG. Ses intérêts de recherche touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, Mme Martel est active dans le milieu des affaires québécois. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise, et agit à titre de formatrice (coach) financière. Madame Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Madame Martel siège également au conseil d'administration suivant :

- Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI).

### **Lorraine Pintal**

Membre du comité des ressources humaines  
Directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde  
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012  
Statut : Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteuse en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. Elle a été codirectrice du Théâtre de La Rallonge et, depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde. À titre de metteuse en scène, nous lui devons plus d'une centaine de réalisations théâtrales depuis 1981. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre et à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire Vous m'en lirez tant à la Première Chaîne de Radio-Canada de septembre 2008 à juin 2011.

Madame Pintal siège également aux conseils d'administration suivants :

- La Vitrine culturelle de Montréal;
- Quartier des spectacles;
- Théâtres associés inc.;
- Académie des arts et des lettres.

## Renseignements sur le conseil d'administration

### **Sommaire des activités du conseil d'administration et de ses comités**

Au cours de l'année 2011-2012, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises, le comité d'audit à quatre reprises, le comité exécutif une seule fois et le comité de ressources humaines à deux reprises. Le comité de gouvernance et d'éthique n'a tenu aucune réunion.

Au cours de l'année 2011-2012, la Société a procédé à un vaste projet de réorganisation. Un poste de directeur des ressources matérielles, de la gestion des applications et du réseau ainsi qu'un poste de directeur des médias numériques ont été créés. Des départs au sein de la direction générale ont aussi mené à une réorganisation de la direction de la Société. Tous ces changements ont été entérinés par le conseil d'administration, à la suite d'une décision unanime du comité des ressources humaines.

Après avoir reçu et examiné les recommandations du comité d'audit, le Conseil a approuvé le budget annuel 2011-2012, les états financiers vérifiés de la Société se terminant le 31 août 2011, le régime d'emprunts 2012-2013, le budget en capital 2012-2013 et le plan triennal d'immobilisations 2012-2015. Il a aussi revu les rapports concernant le suivi du plan 2010-2014 visant la réduction et le contrôle des dépenses de Télé-Québec, à la suite de l'adoption de la Loi 100 qui met en œuvre certaines dispositions et vise le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le conseil d'administration a adopté les orientations et objectifs du plan stratégique 2012-2016. Il est axé sur cinq thèmes : programmation, régions, médias numériques, organisation et ressources. Ce plan est en continuité avec le plan 2009-2012 tout en proposant de nouvelles avenues de développement dont la création d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, en collaboration avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants.

Le Conseil a aussi, comme chaque année, adopté le plan de programmation annuel de la Société.

Le comité exécutif et le conseil d'administration, selon leur pouvoir d'autorisation, ont autorisé la Société à conclure différents contrats de préachat de droits de diffusion et d'exploitation relatifs aux émissions prévues au plan de programmation 2011-2012.

En cours d'année, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration en remplacement de deux membres sortants.

## Renseignements sur le conseil d'administration

### Revue des présences des membres du conseil d'administration aux séances du conseil et des comités 2011-2012

	Conseil d'administration		Comité d'audit	Comité exécutif	Comité des ressources humaines
	4 séances régulières	2 séances extraordinaires			
Edwin Bourget	4/4	1/2	-	-	2/2
Andréanne Bournival*	1/1	2/2	-	-	-
Francine Cléroux**	2/2	s. o.	-	-	-
Louise Dandurand	4/4	2/2	-	0/1	2/2
Michèle Fortin	4/4	2/2	1/4	1/1	2/2
Benoît Gauthier	3/4	1/2	3/4	1/1	-
Sylvie Jacques***	3/3	s. o.	-	-	-
Johanne Jean	2/4	2/2	4/4	-	-
Jean Lamarre	3/4	2/2	2/4	1/1	1/2
Alix Laurent	3/4	1/2	-	-	-
Louise Martel	3/4	0/2	4/4	-	-
Lorraine Pintal	4/4	1/2	-	-	1/2

Aucune séance du comité de gouvernance et d'éthique n'a été tenue en 2011-2012.

\* Fin de mandat en mars 2012

\*\* Nomination en mars 2012

\*\*\* Nomination en février 2012

## Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

Nom	Prénom	Titre d'emploi	Salaire annuel	Boni 2009	Boni 2010	Allocation auto
Fortin	Michèle	P.D.G.	182 975 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Lanteigne	Louise	D.G., Grille, diffusion et promotion	165 721 \$	*4 051 \$	*4 071 \$	3 600 \$
Chalout	Dominique	D.G., Programmes et médias numériques	165 721 \$	0 \$	0 \$	3 600 \$
Bélisle	Denis	D.G., Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	153 293 \$	3 747 \$	3 766 \$	3 600 \$
Morin	Jean-Jacques	D.G., Ventes, financement et marketing	141 795 \$	0 \$	0 \$	3 600 \$

\* Note : bonis transformés en heures de congé non comptabilisées dans le salaire

### Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

### Programme de prime annuelle

Les primes de rendement pour les années se terminant le 31 août 2009 et le 31 août 2010 ont été retenues par la Société et versées au cours de l'année 2011.

De plus, conformément à la Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, la Société n'a pas versé de prime de rendement aux cadres pour les années financières se terminant le 31 août 2011 et le 31 août 2012.

### Allocation pour l'utilisation de véhicule

La Société octroie à ses dirigeants une allocation mensuelle brute de 300 \$ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.



États financiers  
de l'exercice clos le 31 août 2012

## Rapport de la direction

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Michèle Fortin  
Présidente-directrice générale



---

Peter St-Onge  
Directeur général de l'administration, des finances et des services techniques

Montréal, le 23 novembre 2012

À l'Assemblée nationale,

## **Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, les états des résultats et déficit cumulé, de la variation de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

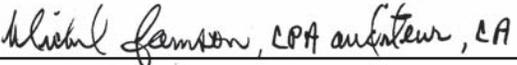
### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

  
Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA  
Montréal, le 23 novembre 2012

## Résultats et déficit cumulé de l'exercice clos le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>REVENUS</b>		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	54 823 663 \$	55 198 868 \$
Remboursement de la dette		254 415
Intérêts sur la dette	1 328 536	1 184 975
Virement de subventions reportées (note 9)	6 153 786	5 182 059
Autres	193 505	345 617
Canal Savoir	1 000 000	1 005 000
Ventes, services et autres revenus	<u>20 534 395</u>	<u>18 885 420</u>
	<b><u>84 033 885</u></b>	<b><u>82 056 354</u></b>
<b>CHARGES</b>		
Traitements et charges sociales	20 098 567	20 460 067
Services professionnels, administratifs et autres	5 891 493	5 412 948
Loyers	5 381 786	5 968 307
Fournitures et approvisionnements	1 031 508	1 635 489
Services de transport et de communication	3 580 215	3 650 144
Droits de télédiffusion et de distribution	38 231 103	35 986 676
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	6 368 811	5 511 673
Frais directs productions autonomes	360 357	326 715
Frais directs prestations de services	38 710	29 434
Frais financiers (note 3)	1 335 361	1 192 023
Radiation de créances	12 155	7 714
Canal Savoir	1 476 408	1 315 340
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
	<b><u>83 801 135</u></b>	<b><u>81 511 862</u></b>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	<b><u>232 750</u></b>	<b><u>544 492</u></b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ DU DÉBUT</b>	<b><u>(6 471 868)</u></b>	<b><u>(7 016 360)</u></b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b><u>(6 239 118) \$</u></b>	<b><u>(6 471 868) \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

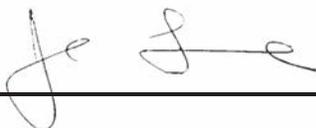
# État de la situation financière au 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	2 173 466 \$	1 164 249 \$
Créances	5 686 858	5 973 669
Placements (note 4)	9 842	9 842
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	47 000 508	41 991 944
	<u>54 870 674</u>	<u>49 139 704</u>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires (note 6)	26 769 926	26 732 500
Charges à payer et frais courus (note 7)	7 316 278	8 998 957
Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures à payer	33 771 824	28 159 414
Dettes à long terme (note 8)	27 231 912	21 224 797
Revenus reportés (note 9)	42 118 937	38 087 730
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	2 750 000	2 750 000
	<u>139 958 877</u>	<u>125 953 398</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<b><u>(85 088 203)</u></b>	<b><u>(76 813 694)</u></b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Émissions réalisées et en cours de production	353 283	338 533
Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	43 708 193	38 077 249
Immobilisations corporelles (note 11)	33 795 762	30 948 506
Fournitures techniques et de production	511 339	480 754
Frais payés d'avance	480 508	496 784
	<u>78 849 085</u>	<u>70 341 826</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<b><u>(6 239 118) \$</u></b>	<b><u>(6 471 868) \$</u></b>

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION




## État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	232 750 \$	544 492 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 229 147)	(7 926 816)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 368 811	5 511 673
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	18 419	24 816
	<u>(2 847 256)</u>	<u>(2 374 995)</u>
Acquisition d'émissions réalisées et en cours de production	(14 750)	(32 034)
Acquisition des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	(87 305 009)	(76 152 537)
Utilisation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	81 674 065	78 801 242
Acquisition de stock de fournitures techniques et de production	(1 225 323)	(196 152)
Utilisation de stock de fournitures techniques et de production	1 194 738	202 335
Acquisition de frais payés d'avance	(999 549)	(1 132 582)
Utilisation des frais payés d'avance	1 015 825	963 882
	<u>(5 660 003)</u>	<u>2 454 154</u>
<b>(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE</b>	<u>(8 274 509)</u>	<u>623 651</u>
<b>DETTE NETTE DU DÉBUT</b>	<u>(76 813 694)</u>	<u>(77 437 345)</u>
<b>DETTE NETTE DE LA FIN</b>	<u>(85 088 203) \$</u>	<u>(76 813 694) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	232 750 \$	544 492 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 368 811	5 511 673
Virement des subventions reportées	(6 153 786)	(5 182 059)
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
	442 436	889 438
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 12)	8 741 532	7 073 719
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>9 183 968</b>	<b>7 963 157</b>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(5 008 564)	(4 765 181)
Augmentation des emprunts temporaires	9 880 312	7 628 918
Remboursement des emprunts temporaires	(9 842 886)	-
Augmentation de la dette	10 196 073	-
Remboursement de la dette	(4 188 958)	(3 425 976)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>1 035 977</b>	<b>(562 239)</b>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	18 419	24 816
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 229 147)	(7 926 816)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(9 210 728)</b>	<b>(7 902 000)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>1 009 217</b>	<b>(501 082)</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 164 249</b>	<b>1 665 331</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 173 466 \$</b>	<b>1 164 249 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# Notes complémentaires au 31 août 2012

## 1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et, pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution, et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### Constatation des revenus

#### *Subventions*

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

### *Ventes, services et autres produits*

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

## ACTIFS FINANCIERS

### Encaisse

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

### Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

## PASSIFS

### Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de produits reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

## Avantages sociaux futurs

### *Provisions pour vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

### *Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

## ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

### **Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures**

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion ;  
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

### **TAUX**

Réseau d'antennes .....	5 %
Améliorations au réseau d'antennes .....	10 %
Matériel technique .....	10 %
Ameublement et agencement .....	10 %
Équipement informatique .....	20 %
Logiciel .....	33 %
Matériel roulant .....	20 %
Améliorations locatives .....	Durée du bail, maximum 5 ans

### **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

### **Fournitures techniques et de production**

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

### **Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

## Notes complémentaires au 31 août 2012

### 3. FRAIS FINANCIERS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 825 \$	7 048 \$
Fonds de financement	376 005	339 751
Intérêts sur la dette à long terme - Fonds de financement	952 531	845 224
	<u>1 335 361 \$</u>	<u>1 192 023 \$</u>

### 4. PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placement TV5MONDE	<u>9 842 \$</u>	<u>9 842 \$</u>

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

### 5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital sur la dette à long terme reliée aux immobilisations corporelles et à leur maintien, ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

## Notes complémentaires au 31 août 2012

### 6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement	<u>26 769 926 \$</u>	<u>26 732 500 \$</u>

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 63 930 485 \$, aux fins suivantes :

	<u>2012</u>
Maintien d'actif et numérisation	39 580 485 \$
Modernisation	8 350 000
Marge de crédit	<u>16 000 000</u>
	<u><b>63 930 485 \$</b></u>

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,50 % au 31 août 2012 (1,50 % au 31 août 2011).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2012, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2011 et 2012, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

### 7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fournisseurs et frais courus	2 702 567 \$	3 375 093 \$
Comptes à payer divers	1 661 065	2 780 613
Traitements et charges sociales à payer	<u>2 952 646</u>	<u>2 843 251</u>
	<u><b>7 316 278 \$</b></u>	<u><b>8 998 957 \$</b></u>

# Notes complémentaires au 31 août 2012

## 8. DETTES À LONG TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	1 007 049 \$	1 510 574 \$
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2015	1 812 689	2 014 099
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2015	1 208 459	1 510 574
2,156 % remboursable par versements annuels de 98 182 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2016	490 908	586 439
4,207 % remboursable par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2013	1 564 221	1 824 924
2,726 % remboursable par versements annuels de 532 396 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et par un versement de 3 194 375 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 726 770	4 259 166
3,625 % remboursable par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2016	4 223 228	4 826 546
3,837 % remboursable par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2018	4 022 122	4 692 475
3,122 % remboursable par versements annuels de 1 019 607 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	9 176 466	-
	<u>27 231 912 \$</u>	<u>21 224 797 \$</u>

## Notes complémentaires au 31 août 2012

### 8. DETTES À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2013	4 191 609 \$
2014	7 896 402
2015	2 894 985
2016	3 902 035
2017	3 598 097
2018 et suivantes	4 748 784

### 9. REVENUS REPORTÉS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Subventions du gouvernement du Québec</b>		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	30 962 811 \$	28 238 594 \$
Revenus reportés de l'exercice	9 117 671	7 906 276
Virement aux revenus de l'exercice	(6 153 786)	(5 182 059)
Solde à la fin	<u>33 926 696</u>	<u>30 962 811</u>
Subvention perçue d'avance	5 093 549	5 093 546
Projets spécifiques	<u>2 004 155</u>	<u>1 328 689</u>
	41 024 400	37 385 046
<b>Autres revenus de productions extérieures</b>	915 722	584 919
<b>Loyers perçus d'avance</b>	<u>178 815</u>	<u>117 765</u>
	<u><b>42 118 937 \$</b></u>	<u><b>38 087 730 \$</b></u>

# Notes complémentaires au 31 août 2012

## 10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciel	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
<b>Coût des immobilisations</b>							
1 <sup>er</sup> septembre 2010	33 118 702 \$	35 474 491 \$	2 598 934 \$	10 152 218 \$	754 723 \$	12 353 579 \$	94 452 647 \$
Acquisitions	4 089 323	846 505	128 295	1 297 435	117 674	1 447 584	7 926 816
Dispositions	11 405	1 149 341	19 027	177 741	97 642	-	1 455 156
31 août 2011	37 196 620	35 171 655	2 708 202	11 271 912	774 755	13 801 163	100 924 307
Acquisitions	2 889 313	858 780	66 833	1 059 835	161 367	4 193 019	9 229 147
Dispositions	87 112	1 471 410	5 412	225 854	81 886	-	1 871 674
31 août 2012	39 998 821	34 559 025	2 769 623	12 105 893	854 236	17 994 182	108 281 780
<b>Cumul des amortissements</b>							
1 <sup>er</sup> septembre 2010	27 680 110	20 118 398	1 933 864	7 340 075	695 064	8 111 625	65 879 136
Amortissement de l'exercice	599 213	2 279 719	111 147	1 243 629	33 334	1 244 631	5 511 673
Dispositions	11 351	1 109 349	18 925	177 741	97 642	-	1 415 008
31 août 2011	28 267 972	21 288 768	2 026 086	8 405 963	630 756	9 356 256	69 975 801
Amortissement de l'exercice	746 087	2 307 807	111 107	1 326 925	59 817	1 817 068	6 368 811
Dispositions	86 986	1 458 479	5 389	225 854	81 886	-	1 858 594
31 août 2012	28 927 073	22 138 096	2 131 804	9 507 034	608 687	11 173 324	74 486 018
<b>Valeur nette comptable</b>							
31 août 2011	8 928 648	13 882 887	682 116	2 865 949	143 999	4 444 907	30 948 506
<b>31 août 2012</b>	<b>11 071 748 \$</b>	<b>12 420 929 \$</b>	<b>637 819 \$</b>	<b>2 598 859 \$</b>	<b>245 549 \$</b>	<b>6 820 858 \$</b>	<b>33 795 762 \$</b>

## Notes complémentaires au 31 août 2012

### 12. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Variation des créances	286 811 \$	(578 943) \$
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(14 750)	(32 034)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	(5 630 944)	2 648 705
Variation des fournitures de production	(30 585)	6 183
Variation des frais payés d'avance	16 276	(168 700)
Variation des charges à payer et frais courus	(1 682 679)	3 517
Variation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures à payer	5 612 410	(3 190 680)
Variation des revenus reportés	<u>10 184 993</u>	<u>8 385 671</u>
	<u><b>8 741 532 \$</b></u>	<u><b>7 073 719 \$</b></u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 324 688 \$ (2011 : 1 218 415 \$).

### 13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2012 concernant ces baux s'élève à 4 698 784 \$ (2011 : 5 392 774 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	4 955 848 \$
2014	4 585 664
2015	4 372 467
2016	4 298 791
2017	3 715 479
2018 et subséquemment	5 882 841
	<u><b>27 811 090 \$</b></u>

## Notes complémentaires au 31 août 2012

### 14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2012 s'élèvent à 1 160 039 \$ (2011 : 1 110 420 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### 15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

## Annexes

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités et ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

## CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

## DÉFINITIONS

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
  - a. *Administrateur* : désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
  - b. *Autorité compétente* : désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
  - c. *Comité* : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.
  - d. *Conflit d'intérêts* : désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.
  - e. *Dirigeant* : le président-directeur général qui est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
  - f. *Information confidentielle* : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature

stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.

- g. *Loi* : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., chapitre S-12.01) telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
- h. *Lois* : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al.4) et la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).
- i. *Membre indépendant* : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant, s'il est ou a été, au cours des trois années précédant sa date de nomination :
  - à l'emploi de la Société ou s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., V-5.01);
  - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.
- j. *Personnes liées* : sont des personnes liées à un administrateur ou un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption de même que la personne ou l'entreprise à laquelle l'administrateur ou le dirigeant est associé.
- k. *Secrétaire du Conseil* : la personne qui exerce cette fonction.
- l. *Société* : désigne la Société de télédiffusion du Québec.

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES

### DE DÉONTOLOGIE

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) et le présent Code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant et dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir à jour leurs connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

## DEVOIR DE DISCRÉTION

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

## DEVOIR DE NEUTRALITÉ ET DE RÉSERVE

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

## DÉCLARATION

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le formulaire prévu à l'annexe II.

L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général qui en assure le suivi.

## DEVOIR DE PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils peuvent faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

## DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
21. Dans l'année qui suit son départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas disponible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non disponible au public concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

## CADEAU ET AVANTAGE

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur ou le dirigeant ne peut solliciter ou accepter les transferts de valeurs économiques.

## TRAFIC D'INFLUENCES

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

## AVANTAGES INDUS

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

## CONDUITE À LA FIN DU MANDAT

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

## ACTIVITÉS POLITIQUES

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit démissionner de ses fonctions.

## RÔLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (comité)

31. Le comité a pour mandat :
  - 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration;
  - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et dirigeants et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code;
  - 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique;
  - 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil.
  - 31.5 de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.
32. Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

## PROCÉDURE

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
  - b. la description de la violation;
  - c. la date ou la période de la survenance de la violation;
  - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne visée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et qu'il y aura une enquête.
35. Dans les trente (30) jours du dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.
36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits reliés à l'enquête.
37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.

38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (Demande d'avis – Annexe III) aux conditions suivantes :

- a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration;
- c. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète;
- d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.
41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.
42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.
46. Toute sanction imposée à un administrateur ou un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.
48. Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
49. Le secrétaire général assiste le comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

## DISPOSITIONS DIVERSES

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la *Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02).
51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et le Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (annexe IV).
52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.
53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

# Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

## AVANT-PROPOS

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de code de conduite ou de code d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

### 1<sup>er</sup> principe :

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements, tant externes qu'internes, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

### 2<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

### 3<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

### 4<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêt, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

### 5<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre

dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

### 6<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec endosse son opinion.

### 7<sup>e</sup> principe :

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

### 8<sup>e</sup> principe :

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

## OBJET

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de l'entreprise dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

## CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs ci-dessous mentionnés aideront le personnel à orienter ses actions.

## RÈGLES D'ÉTHIQUE

### 1<sup>re</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : RESPECTER LA LOI

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements, tant internes qu'externes, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive, (L.R.Q., c. S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter diverses autres lois et règlements, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) et pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

# Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

Code de conduite :

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi tant civile, pénale que criminelle et agit dans le respect des contrats conclus par la Société dont notamment les conventions collectives en vigueur.

## 2<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : BIEN ADMINISTRER ET AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite et de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

Code de conduite :

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciel fourni par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique ou au contraire privée et confidentielle et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion à toute information confidentielle, notamment pour tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, une négociation ou une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements reliés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par la personne qui n'est plus à l'emploi de la Société.

- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

## 3<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : RESPECTER LES PERSONNES

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

Code de conduite :

Respecter la personne, c'est notamment :

- Traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences.
- Maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes.
- Éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes.
- Protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

## 4<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS DE MÊME QUE TOUTE APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

Code de conduite :

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.

# Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution qui pourrait y faire appel.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), il doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

## 5<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : RENDRE DES COMPTES EXACTS ET AGIR AVEC RIGUEUR

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

Code de conduite :

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir des dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

## 6<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : AGIR AVEC PROBITÉ

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent

participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société endosse leur opinion.

Code de conduite :

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinion politique au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles

Agir avec probité, c'est notamment :

- Respecter les conditions d'embauche.
- Exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société.
- Faire preuve de conscience professionnelle.
- Contribuer à l'image de marque de la Société.
- Ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail.
- Ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

## 7<sup>e</sup> RÈGLE D'ÉTHIQUE : AGIR AVEC TRANSPARENCE

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision, une

# Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

## SANCTIONS

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

## RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU CODE

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

## RESPONSABLE DE L'INTERPRÉTATION DU CODE

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

## PROCÉDURE

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir l'information suivante :
  - a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
  - b. la description de la violation;
  - c. la date ou la période de la survenance de la violation;
  - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne visée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours du dépôt de la plainte ou dans

les dix (10) jours de la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.

5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

## CONFIDENTIALITÉ

Le directeur général principal et secrétaire corporatif ou, en son absence le conseiller juridique, préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Publié par la  
Direction générale des Communications  
et image de marque

Siège social  
Télé-Québec  
1000, rue Fullum  
Montréal (Québec)  
H2K 3L7

Téléphone : (514) 521-2424  
Télécopieur : (514) 864-1970  
Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : [telequebec.tv](http://telequebec.tv)  
Courriel : [info@telequebec.tv](mailto:info@telequebec.tv)

Dépôt légal — 2012  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-550-66484-0  
ISSN 1485-8835

Suivez-nous |  [facebook.com/TeleQc](https://facebook.com/TeleQc) |  [@telequebec](https://twitter.com/telequebec)



Imprimé sur du papier 100% recyclé  
postconsommation



# L'AUTRE TÉLÉ



**Télé-Québec**  
L'AUTRE TÉLÉ



